

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

NORD EST TP CANALISATIONS

6 BIE SUR AMPERE
BP 327

51013 CHALONS EN CHAMPAGNE

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/06/2026	F01260600356	411452	F01260600356	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	D-CDCO026163 - D-CDCO026163					
PJMORXX300	MORTIER NORMAL CEM2 300	0.25	M3	122.50	30.63	20 %
PJGTRXX080	GRAVE TRAITEE 4%	0.5	M3	83.50	41.75	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	0.75	UN	1.50	1.13	20 %
506	TAXE CARBONE	0.75	UN	1.50	1.13	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	0.75	UN	4.00	3.00	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/08/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	77.64 €
Total TVA :	15.53 €
Total TTC :	93.17 €
RESTE A PAYER :	93.17 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260600356	F01260600356	30/06/2026	411452	NORD EST TP CANALISATIONS

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : D-CDCO026163 D-CDCO026163						
09/06/2026	001127830	411452	PJMORXX300	MORTIER NORMAL CEM2 300	0.25	M3
09/06/2026	001127844	411452	PJGTRXX080	GRAVE TRAITEE 4%	0.5	M3